

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
<b>Délibération – Comité syndical du 18 février 2025</b>		
<p><b>CONSEILLERS SYNDICAUX :</b></p> <p>EN EXERCICE : 21</p> <p>PRESENTS : 12</p> <p>VOTANTS : 13</p> <p>QUORUM GEMAPI : 10</p>	<p><b>PRESENTS :</b> UMBERTO DIMASTROMATTEO, BERENICE LACOMBE-SPADOTTO, JAMES DUNAND-SAUTHIER, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, PIERRE BESSY ET PHILIPPE PRUD'HOMME</p> <p><b>EXCUSES :</b> FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, NATHALIE MONVIGNIER-MONNET, PATRICE CHIROUZE, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI</p> <p><b>POUVOIRS :</b> CHRISTOPHE BOUGAULT GROSSET-GRANGE AYANT DONNE POUVOIR A PIERRE BESSY</p> <p><b>ABSENTS :</b> RAPHAEL THEVENON, LAURENT SOCQUET, JEAN-PIERRE CHATELLARD, FRANCK PACCARD, PHILIPPE ROISINE</p> <p><b>CARTE GEMAPI :</b> PHILIPPE PRUD'HOMME NE PREND PAS PART AU VOTE</p>	<p><b>VOTES :</b></p> <p>POUR : 13</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSENCES : 0</p>
<p>DATE DE LA CONVOCAION : 11/02/2025</p>		

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE-SPADOTTO  
Rapporteur : François RIEU  
Délibération n°25-10

**Objet : GEMAPI – Demande de subventions - Etude avant-projet de restauration du Nant Pugin à Ugine**

*Vu le dossier de la phase d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly, validé par le Préfet de la Savoie en date du 24 mars 2023,*

*Vu la délibération 25-07 du 18 février 2025 validant l'avenant n°1 de la phase d'études préalable au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly ;*

Le Nant Pugin a été fortement aménagé durant les années 1950-1970. L'urbanisation a engendré une artificialisation du lit et une diminution de son gabarit. Ces aménagements ont entraîné une forte incision du lit entre les 2 ponts de l'avenue Pringolliet et en aval de la plage de dépôt des Réchets.

Le plan de gestion réalisé en 2024, propose de restaurer le profil d'équilibre du torrent par la restauration des seuils de correction torrentielle emportés par les crues et par la recharge sédimentaire des secteurs en déficit. De plus, la forte incision du torrent a engendré une déstructuration des ouvrages latéraux très fortement affouillés aujourd'hui.

L'objectif est ainsi de réaliser une mission avant-projet de restauration du profil en long du torrent se basant sur les résultats de l'étude de faisabilité. Cette étude sera précédée d'un diagnostic géotechnique visant à proposer les mesures adaptées de consolidation des ouvrages latéraux affouillés. Enfin, cette étude définira les modalités de reprise des seuils affouillés et emportés à l'aval de la plage de dépôt des Réchets.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		Montant TTC
Réalisation d'une étude avant-projet de restauration du Nant Pugin		24 000 €
<b>Total</b>		<b>24 000 €</b>
RECETTES		
Etat -BOP 181- FPRNM	50 %	12 000 €
SMBVA - autofinancement	50 %	12 000 €
<b>Total</b>		<b>24 000 €</b>

>>>>>>><<<<<<<<<<

**Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **d'approuver l'opération et son plan de financement,**
- **de solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), du Fonds Vert, du Département de la Savoie, ou tout autre partenaire financier aux taux les plus élevés possibles,**
- **de solliciter auprès des partenaires financiers, une autorisation de démarrage anticipée,**
- **d'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Ugine, le 20 février 2025

La secrétaire de séance,

Le Président,

Bérénice LACOMBE-SPADOTTO,

Umberto DIMASTROMATTEO,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20250218-25-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2025  
Publication : 25/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

